

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 29 OCTOBRE 1845.

L'empereur de Russie, après avoir rapidement traversé incognito toute l'Allemagne, vient d'arriver inopinément en Italie ; il a conféré à Gènes avec don Miguel et don Carlos ; M. le comte de Nesselrode, le confident intime de ses pensées, est allé au même moment à Vienne pour se mettre en rapport avec M. de Metternich ; enfin on assure que l'empereur Nicolas se propose de visiter prochainement le pape et de passer à Rome quelque temps. Voici des démarches graves qui doivent attirer l'attention de tous les hommes qui veulent voir clair devant eux.

Nous savons bien qu'on donnera pour motif de toutes les allées et venues de l'empereur Nicolas la santé de l'impératrice ; mais cette santé si délabrée se rétablirait bien mieux par le repos absolu que par les voyages continuels, qui doivent nécessairement être pour elle une fatigue et une sujétion.

L'empereur voyage incognito, il est vrai ; mais toute l'Europe sait qu'il est en Italie ; mais cet incognito ne l'empêche pas, à ce qu'il paraît, de conférer sur les affaires générales de l'Europe avec les don Miguel et les don Carlos. A Rome, que deviendra aussi cet incognito semi-officiel ? Laissons donc là tous ces prétextes vains dont on veut couvrir le voyage de l'empereur Nicolas, et cherchons-en la cause dans des faits d'un autre ordre.

L'empereur de Russie s'est montré, dit-on, fort mécontent de l'état des esprits en Allemagne. Nous le concevons : tout mouvement l'effraie, toute discussion sur les idées religieuses ou politiques le fatigue ; habitué au silence profond qui règne autour de lui, il voudrait voir ce silence régner partout, il voudrait enfin qu'on n'entendit en Europe que le bruit de ses éperons et que le son de sa voix.

C'est le propre du despotisme de ne vouloir rien laisser vivre près de soi qui ait une force réelle, une existence personnelle ; toute volonté qui ne lui est pas subordonnée lui paraît coupable et doit être réprimée.

Voici qu'en Allemagne les sectateurs de Ronge ont la parole et grandissent en force ; voici qu'en Prusse les conseils municipaux ont des disputes théologiques avec le roi et qu'on parle de constitutions. Ceci ne plaît pas à l'empereur de Russie ; il s'en inquiète, et il voyage pour aviser aux moyens de réprimer toutes les agitations prochaines qu'il prévoit en Europe. L'alliance du pape est sans doute l'objet de sa convoitise ; il va l'engager à abandonner sans réserve la nationalité polonaise, afin de lui laisser toute sa liberté d'action pour maintenir l'Allemagne dans le statu quo, afin peut-être de faire une restauration nouvelle tant en Portugal qu'en France et en Espagne. Ne nous trompons pas, les projets de faire une nouvelle sainte-alliance subsistent toujours, et nous nous étonnerions fort peu si nous la voyions se reconstituer.

La Gazette de Lyon, fort bien placée pour savoir à quoi s'en tenir sur le voyage de l'empereur de Russie, fait clairement comprendre qu'il a pour objet l'état actuel de l'Europe. « L'empereur de Russie, dit-elle, ne saurait visiter l'Allemagne et l'Italie dans des circonstances plus favorables à l'accomplissement de ses vastes projets. » Quels sont ses vastes projets, si ce n'est une restauration nouvelle en France ? La Russie n'a sans doute pas en ce moment de projets nouveaux de conquête en Europe ; quant à l'Orient, rien ne la presse, et elle ne peut d'ailleurs rien entreprendre de ce côté tant que l'Europe ne sera pas dans une position stable. En première ligne, on doit donc faire entrer dans ces projets quelque nouvelle coalition.

Nous l'avons souvent répété, nous aurons encore tôt ou tard l'Europe sur les bras. Nous n'avons avancé à rien avec nos concessions ; on ne nous en tient aucun compte, et on nous menace toujours secrètement d'une guerre générale. C'est parce que nous la considérons comme probable et en quelque sorte inévitable que nous tenons constamment les esprits en garde contre quelque imbroglia.

La révolution de 1850 n'a pas porté ses fruits ; on l'a mutilée dans son principe, étouffée dans ses conséquences ; mais elle a violé un principe toujours cher aux rois de l'Europe, celui de la légitimité, et c'est contre cette violation qu'ils sont sans cesse disposés à s'armer. On ne l'a pas fait immédiatement après 1850, par cette raison qu'on a eu peur d'un embrasement général ; mais aujourd'hui on croit les circonstances plus favorables, on compte sur des troubles graves dans notre pays, et on se tient prêt. Nous, pendant qu'on jette les bases de quelque nouvelle entreprise libéricide contre la France, nous nous occupons des actions de chemins de fer, nous nous formons le cœur et le goût à la lecture des feuilletons de Dumas, nous applaudissons à outrance le général Tom Pouce, nous marchons devant nous insouciant et calmes comme si toutes choses étaient parfaitement ordonnées en ce monde ; c'est à peine si nous avons donné quelque attention aux héroïques combats que viennent de soutenir en Afrique nos valeureux soldats. Prenons-y garde, tant d'insouciance nous sied mal et n'a rien de rassurant. Il serait temps cependant de s'occuper de notre position politique et de voir où nous en sommes. Au dehors, pas d'alliances ; au dedans, pas de liberté et l'agiotage. Nous avons une marine insuffisante ; l'incendie du Mourillon vient de lui porter un coup terrible et difficile à réparer. Nos meilleures troupes sont en Afrique, et notre artillerie est presque désorganisée. Puis, dans les hautes fonctions de l'Etat, que voyons-nous se produire ? l'anarchie la plus complète.

Le maréchal Soult, dégoûté des allures du maréchal Bugeaud, veut abandonner la présidence du conseil et le ministère de la guerre. Il voit sans doute que la machine gouvernementale fonctionne mal, et il se retire en prévision des catastrophes qui peuvent surgir tout-à-coup autour de lui. Eh

bien ! ces catastrophes que les hommes clairvoyants pressentent, que fait-on pour les conjurer ? Evidemment elles seront le résultat du système politique des conservateurs-bornes. Ce système, se prépare-t-on à le changer ? Pas le moins du monde ; on veut, au contraire, le continuer résolument. Cependant tout prouve bien qu'il a échoué dans son but principal, l'entente cordiale avec l'Europe, et que nous sommes loin d'avoir en ce moment des garanties sérieuses de paix générale. D'un côté, l'empereur de Russie nous menace dans l'intérêt de l'absolutisme ; d'un autre côté, l'Angleterre nous voit avec envie dans l'intérêt de ses entreprises commerciales ; l'Autriche ne cesse pas de nous inquiéter par ses notes secrètes. Nous sommes donc toujours en présence d'un mauvais vouloir passif, qui peut tout-à-coup, quelque circonstance aidant, se transformer en hostilités flagrantes. Voudra-t-on bien y songer ?

La Gazette de Lyon se demande pourquoi, au lieu de faire alliance avec la force absolutiste de la Russie, les souverains ne préfèrent pas l'alliance de la force catholique. Cette feuille ignore donc que la force absolutiste et la force catholique sont en très bon accord ? Le pape fera bon accueil à l'empereur Nicolas, et s'inquiétera peu de savoir s'il est orthodoxe ou non. Le pape a-t-il jamais donné la moindre satisfaction aux catholiques opprimés par les souverains de l'Europe ? Ne s'est-il pas toujours trainé à leur remorque ? Si Nicolas prépare une nouvelle croisade contre la France pour établir partout la servitude, le pape la secondera, et la Gazette de Lyon, par obéissance pour le pape, la soutiendra.

Voici ce que nous lisons dans le National de l'Ouest :

« La musique du 59e de ligne a joué, au Champ de-Mars, à Rennes, l'air Vive Henri IV. Est-ce qu'après avoir remplacé le coq gaulois par la couronne sur les schakos de nos soldats, on voudrait remplacer la Marseillaise par Vive Henri IV ? Dans les cours étrangères nos princes se sont parés de fleurs de lys. Sommes-nous définitivement en plein retour vers la Restauration ? Qu'on le dise franchement ; mais surtout qu'on y prenne garde : la France ne souffrira jamais la transformation qu'on semble vouloir préparer, et, quoi qu'on fasse, elle saura faire respecter la révolution de juillet et les droits de la nation. »

Où, nous sommes en plein retour vers la Restauration. Pour nous en convaincre, nous n'avons besoin que de jeter un coup d'œil sur la composition du ministère. N'est-elle pas telle qu'elle eût pu se produire sous Charles X lui-même ? M. Guizot a été à Gand et a servi la Restauration ; le maréchal Soult, après 1815, a fini par faire sa paix avec Louis XVIII ; M. Martin (du Nord) s'est fait remarquer jadis par son ardent royalisme ; M. de Salvandy, en 1814, écrivait des brochures estimées des ultras ; quant à M. de Mackau, chacun sait ses sympathies pour la branche aînée. Vous voyez donc bien que nous sommes en pleine voie de contre-révolution, puisque tous les hommes qui touchent au pouvoir sont de leur nature contre-révolutionnaires. Ils font assurément plus de cas de l'air

FEUILLETON DU CENSEUR. — 30 OCTOBRE.

LES SERGENTS DE LA ROCHELLE

ET LES FRÈRES BANDIERA.

(Suite et fin.)

Les exilés, amis des Bandiera, les exhortaient à se modérer et à attendre. — Attendez le printemps, répondaient les autres. — Nous prenez-vous pour des végétaux ? demandaient à leur tour nos impatients jeunes hommes, qui bouillaient d'en venir aux mains. L'Autriche ne leur laissa pas le temps d'exécuter cette fois aucune tentative. Surveillés par les agents de l'autorité, ils reconnurent bientôt que leurs desseins étaient découverts ; un traité les avait livrés. Emile et Attilio résolurent d'éviter par la fuite une enquête redoutable. Un bâtiment les éloigna de cette terre natale dove non a che luca. On n'emporta pas avec soi le soleil du pays ; car la patrie, c'est non seulement la terre sur laquelle on ouvre les yeux, mais c'est aussi la vieille mère, la femme et tout ce que l'on aime. En fuyant à toutes voiles de cette terre chérie et désormais dangereuse, le cœur d'Attilio se retourna en effet vers les objets de son affection. Comment, s'écriait-il, comment soutiendront-elles cette ruine, ma mère et ma femme, créatures délicates, incapables sans doute de résister à de grandes douleurs ? Ah ! servir l'humanité et la patrie fut et sera toujours mon premier désir, mais je dois avouer qu'il m'en coûte beaucoup. Le fatal pressentiment d'Attilio ne lui mentait pas. Au moment où il écrivait ces mots, sa femme était morte. Emile s'était rendu à Corfou. Dans cette ville l'attendait la plus terrible des épreuves. La mère des Bandiera avait suivi la trace du plus jeune de ses fils. Elle venait lui proposer un accommodement. Le gouvernement autrichien, alarmé de la fermentation que le départ des deux Bandiera avait jetée dans la flotte, craignant la force de l'exemple et surtout la confiance que la découverte d'un élément national parmi les uniformes ennemis donnerait aux révolutionnaires italiens, cherchait à ramener nos deux fils par des voies de conciliation. Une entrevue pathétique eut donc lieu à Corfou entre la mère qui voulait ramener ses fils à Venise et les fils qui résistait. — J'ai la parole du gouvernement autrichien, disait cette femme vénérable, que tu ne seras pas poursuivi ; on m'a juré que tu serais réintégré dans ton grade, dans ta noblesse, dans tous tes honneurs civils et militaires. A cette nouvelle, j'ai cru, j'ai espéré, je suis partie. Me voici à Venise ; suis ta mère qui te conjure de retourner dans ta patrie ! — Non, disait le fils, ému par la nature, mais ferme dans sa conviction ; le devoir m'ordonne de rester ici. La patrie est désirable, sans doute ; mais quand je me mettrai en route pour la revoir, ce ne sera point pour y mourir d'une vie ignominieuse : ce sera pour y mourir ! — Que parles-tu de mourir ? J'ai ton sauf-conduit entre les mains. — Mon sauf-conduit en Italie est désormais à la pointe de mon épée ! — Quitte, enfant, ces idées folles qui t'entraînent à ta perte. N'as-tu point déjà abandonné tes premiers serments ?

— On peut abandonner l'étendard d'un oppresseur ; celui de la patrie, jamais !

A ces mots, la malheureuse mère éclata en reproches et en sanglots ; elle nomme son fils un impie, un enfant dénaturé, un assassin, et ses larmes coulent. Elle conjure son fils de lui arracher le glaive qu'elle a dans le cœur. Celui-ci, inébranlable mais brisé, détournait tristement les yeux. Cette lutte entre la nature et la religion a fourni à Corneille la matière d'un de ses plus beaux dialogues. La foi politique avait trouvé ici un autre Polyeucte.

Durant leur séjour à Corfou, les Bandiera reçurent des amis qui venaient se joindre à eux. Domenico Moro, jeune homme de vingt-deux ans, officier de la flotte autrichienne, ne tarda pas à désertir le drapeau étranger pour suivre la fortune de ses deux frères d'armes. C'était une nature angélique, d'une intrépidité de lion et d'une docilité d'enfant amoureux. Ses amis lui appliquaient ce vers du Dante :

Biondo era e bello et di gentile aspetto.

Les autres étaient des Italiens de toute l'Italie, hommes de cœur qui n'avaient pu vivre dans l'air de la servitude. Il fut décidé que le point stratégique le plus favorable à l'exécution de leurs projets était l'extrémité de la péninsule. « C'est là, se disaient-ils, qu'il faut entamer la guerre. » L'énergie des populations, les hautes montagnes, les forêts creusées de fondrières, les exemples d'une autre époque, tout semblait, en effet, marquer la Calabre pour être le théâtre de leur entreprise aventureuse. Ils espéraient s'étendre ensuite dans la Sicile et dans les Abruzzes. Quelques amis, exilés comme eux, cherchèrent à les détourner par lettres de cette expédition solitaire ; les Bandiera rejetèrent les conseils de la prudence. Leur erreur, si erreur il y eut, fut de croire trouver dans la population de leur pays les idées et les nobles sentiments qu'ils avaient dans le cœur. Ils ne se dissimulaient pas du reste les obstacles et les dangers d'une telle défense à main armée ; mais la fatalité du dévouement les poussaient. « Addio dunque, écrivait le plus jeune des deux frères à Giuseppe Mazzini, e se fosse per sempre, per sempre addio ! » Ce fut en effet pour toujours.

Ils partirent. Dans la nuit du 12 au 15 juillet, la mer reçut nos sublimes aventuriers. Ils savaient qu'ils allaient à la mort, et ils allaient. Après quatre jours de traversée, ils débarquèrent à l'embouchure du fleuve Neto, et ils pénétrèrent dans les forêts. Leur intention était de fuir toute rencontre et d'apparaître subitement devant les murs de Cosenza. Ils auraient alors commencé la lutte en cherchant à délivrer les prisonniers politiques, qui étaient nombreux dans la ville ; mais, comme on s'y attend, le gouvernement autrichien avait eu vent de leur descente. Les frères Bandiera, durant leur séjour à Corfou, avaient été épiés, surveillés et trahis. Après trois jours de marche à travers les bois et les fondrières, ils ne tardèrent point à se voir enveloppés par des forces militaires si imposantes, que le combat devenait inutile. Ils combattirent pourtant ; la lutte fut inégale mais terrible. Les malheureux insurgés succombèrent au nombre ; blessés et enchaînés, ils furent traînés à Cosenza pour être jugés. C'est assez dire le sort qui les attendait. On espérait que l'archiduc Frédéric, frère de la reine de Naples, condisciple et camarade de guerre d'Emile Bandiera, s'emploierait à obtenir la grâce des malheureux prisonniers. Espoir vain ! La politique autrichienne est fille de ce génie infernal que la Bible figure en opposition contre Dieu et qui dit toujours non !

Le jour fatal arriva. Nous ne changerons rien au récit d'un témoin oculaire. Le 25 juillet, à cinq heures du matin, Attilio et Emilio Bandiera, Nicola Riccio, Domenico Moro, Anacarsi Nardi, Giovanni Venerucci, Giacomo Rocca, Domenico Lupatelli et Francesco Berti, ancien soldat, blanchi dans les batailles de Napoléon, furent éveillés pour le grand sommeil. Ils dormaient ! Avertis par le geôlier, ils s'habillèrent avec soin, et, autant que possible, avec élégance, comme s'ils se fussent préparés à une solennité religieuse. Un prêtre vint pour les confesser ; ils refusèrent doucement son ministère : « Ayant, dirent-ils, noté que la loi de l'Évangile, et ayant cherché à la propager au prix de notre sang parmi les enfants du Christ, nous espérons être recommandés à Dieu plutôt par nos propres mérites que par vos paroles. Prêtre du Rédempteur, nous vous exhortons à réserver cette parole évangélique pour prêcher à nos frères opprimés en Jésus-Christ la religion de la liberté et de l'égalité. » Cela dit, ils se mirent en marche avec un visage serein et discoururent entre eux jusqu'au lieu de l'exécution. Attilio était d'une taille élevée ; il avait le front chauve, le visage sérieux, les manières graves. Arrivés au lieu de l'exécution, les soldats firent halte et chargèrent leurs armes. Les condamnés leur recommandèrent d'épargner la tête faite à l'image de Dieu. Quelques spectateurs, peu nombreux mais émus, regardaient le dévouement de ce triste drame. Un officier commanda le feu. Les Bandiera et leurs compagnons s'écrièrent : « Vive l'Italie ! » et ils tombèrent morts.

Partout où l'humanité jette un cri, David dresse une pierre. Les Bandiera ont aujourd'hui leur monument, non sous le ciel ingrat de leur patrie, mais dans cette France hospitalière qui recueille sur son sein les exilés et les ombres des martyrs. L'artiste a représenté l'Italie couronnée d'épines, qui allume le flambeau de la vengeance à l'urne cinéraire des victimes de Cosenza. Sur cette urne qui jette des flammes le sculpteur a gravé ces mots du poète latin : « Nostris ex ossibus ultor. »

Le sang des martyrs français a crié vengeance, la vengeance est venue. La vôtre viendra, ô Italiens ! Le sang des martyrs est la semence des hommes libres. Réjouissez-vous donc, ombres des Bandiera ! il y aura toujours un bras dans l'Italie pour punir tôt ou tard de tels forfaits ; et si l'Italie manquait à son œuvre, l'humanité n'y manquerait pas. O Italie ! Italie ! comment es-tu tombée si bas, reine des nations ? Comment la couronne a-t-elle glissé de ta tête ? Les fleurs que tu sèmes de ta main nonchalante sur ton beau corps usé de débauches ne m'empêchent point de voir tes flétrissures et cette plaie plus hideuse encore que la débauche, la servitude !

Sur le piédestal qui soutient l'urne David a figuré cette louve nourricière qui allaita de ses fauves mamelles les fondateurs de Rome, comme pour rappeler à leur origine les Italiens de nos jours, ces Romains dégénérés. Au dessus l'artiste a tracé ces mots : « 25 luglio 1844, Cosenza, Ferdinando re. » Cette inscription nous a fait souvenir du Dante. Quand le poète de l'enfer veut faire justice d'un ennemi public, il le damne pour l'éternité dans ses rimes. Le sculpteur a fait de même ; il a gravé dans le bronze le nom du roi Ferdinand à côté de ceux des Bandiera, sachant bien que la mémoire des victimes fait l'opprobre éternel de leur bourreau.

Tuez ! tuez ! tyrans de l'Italie ! il se rencontrera toujours en France un artiste indépendant qui recueillera dans un monument funèbre le souvenir des hommes morts pour la liberté, et qui y attachera votre nom. (Extrait de l'Almanach Populaire.) ALPHONSE ESQUIROS.

Vive Henri IV que de la Marseillaise; ne l'ont-ils pas fait proscrire dans plusieurs localités? Oui, nous marchons vers la Restauration. Ce sont ses idées, ce sont ses hommes qui impriment cette direction. C'est donc aux patriotes à ne pas perdre de vue un seul instant les actes qu'on peut préparer et à se tenir prêts à les déjouer.

La mort fait chaque jour des vides cruels dans les rangs des vieux soldats de la République, et il n'en restera bientôt plus de cette époque de géants. La semaine dernière, Lyon a perdu un de ces vieux débris, un de ces hommes dévoués qui ont laissé dans toutes les capitales du monde civilisé l'empreinte ineffaçable de la nationalité française, M. François Chevillard, ancien chef de bataillon. Né d'une famille de simples artisans, il s'engagea en janvier 1793, à l'âge de seize ans, au moment où les armées étrangères menaçaient la France de toutes parts, et entra dans le 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne.

Chevillard ne tarda pas à se faire remarquer par son courage et par un calme extraordinaire au milieu du danger. Depuis 1793 jusqu'en l'an VII, il servit dans l'armée du Rhin, fit en Suisse les campagnes de l'an VIII et de l'an IX, resta à l'armée d'Italie depuis l'an XI jusqu'en 1806, entra en Espagne en 1808, et y demeura jusqu'en 1814. Il assista aux sièges de Menin, Ypres, Nieuport, Taragone, et se distingua d'une manière spéciale à la défense du fort de Mataro, où il commandait. C'était en 1812; Chevillard, détaché du corps principal d'armée, avait été envoyé pour occuper le fort de Mataro. Là, avec de faibles ressources, souvent réduit aux plus dures privations, entouré de toutes parts et par des forces bien supérieures, avec une poignée d'hommes disposés comme lui à vaincre ou à mourir, il sut conserver sa position. Deux fois sommé de se rendre, il fit deux fois cette simple et énergique réponse répétée trois ans plus tard à Waterloo: « Un Français déchire sa dernière cartouche, donne sa dernière goutte de sang et ne se rend pas. » Le 4 mai, l'ennemi donna un assaut terrible; Chevillard le repoussa autant par son intrépidité que par l'habileté de ses dispositions. Il fut ce jour-là blessé d'un coup de feu au bras gauche.

Le fort de Mataro fut secouru à temps. Le nom de Chevillard et sa réponse à l'ennemi furent consignés dans le bulletin de la grande armée.

Au retour de l'île d'Elbe, Chevillard rejoignit l'empereur et tenta un dernier effort pour affranchir son pays. Enfermé dans la citadelle d'Huningue, il résista courageusement aux armées coalisées. Au retour des Bourbons, il quitta le service, et vécut, sans jamais faire entendre la moindre plainte, d'une modique pension que la Restauration lui marchandait.

C'est jeudi dernier que le chef de bataillon Chevillard a été enterré au cimetière de Loyasse avec les honneurs militaires dus à son grade.

Le courage était une des vertus de la famille de Chevillard. Son frère aîné, mort il y a peu de temps, avait suivi la même carrière, avait assisté aux mêmes batailles, aux mêmes sièges, avait été décoré comme lui, et comme lui s'était retiré chef de bataillon après le désastre de 1813.

Le gouvernement a fait publier dans le *Messenger* du 26 la fin de la dépêche télégraphique datée de Perpignan, le 23 octobre:

« Le général de Bourjolly et le colonel Saint-Arnaud avaient fait leur jonction et attendaient des renforts pour agir.

« Bou-Maza, avec 300 chevaux, a attaqué le 18 une tribu sous les murs de Mostaganem. Le lieutenant-colonel Mellinet, avec ce qui restait de disponible dans la place, l'a chassé.

« Dans la nuit du 18 au 19, trois tribus de la subdivision d'Oran ont fait défection; ce sont les premières de cette subdivision.

« Les 700 hommes embarqués à Portvendres sur le *Labrador* sont les premières troupes arrivées de France à Oran; leur arrivée a produit le meilleur effet et contribuera à maintenir les tribus qui n'ont pas encore fait défection. »

Pour bien comprendre cette dépêche, il faut se rappeler que, d'après un rapport du général Thierry, commandant à Oran, daté du 13 octobre, le général de Lamoricière partait de Djemma Ghaouat le 12, à la tête de 4,500 hommes et de 500 chevaux, pour pénétrer dans le pays des Traras et y chercher Abd-el-Kader. La première partie de la dépêche dont on vient de lire la suite annonçait que le 12 et le 13 il a livré aux Kabyles des combats très vifs, dont Abd-el-Kader est resté spectateur immobile avec 2,000 cavaliers, et que le 13, voyant un défilé forcé, l'émir avait pris la fuite. Les combats contre les Kabyles des montagnes ont continué le 14 et le 15 avec le même acharnement. Enfin une partie des tribus insurgées, se trouvant acculées à la mer, s'étaient rendues à discrétion. La première partie de la dépêche ne disait pas dans quelle direction s'était retiré Abd-el-Kader; la seconde partie n'en dit rien non plus. Ce point est sans doute très important à savoir pour apprécier les résultats des quatre journées de combats qui ont eu lieu. Il est probable que nous serons éclairés à cet égard par les rapports des généraux qui ont pris part à ces combats; ces rapports ont dû parvenir le 27 au gouvernement, et nous pensons qu'il ne tardera pas à les faire connaître à l'impatience du public, qui se préoccupe de plus en plus des événements d'Afrique.

La défection annoncée des tribus des environs d'Oran est une fâcheuse nouvelle; elle prouve que tout le pays a été profondément remué par les prédications d'Abd-el-Kader et de ses agents, et qu'il faudra de grands efforts pour faire rentrer sous l'autorité de la France ces populations, sur la soumission desquelles on avait peut-être trop compté. Ainsi que le dit le *Journal des Débats*, c'est la guerre à refaire, la conquête à recommencer sur une moitié du territoire.

## Paris, le 26 octobre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le ministre de la justice et le procureur général près la cour royale de Douai, M. Roulland, sont depuis un mois en délicatesse, et c'est encore à l'occasion de la malheureuse élection dans laquelle son pauvre ami, M. Danel, s'est si tristement fait battre, que ce nouvel ennui est venu assombrir l'horizon de M. Martin (du Nord). Voici comment cela est arrivé:

Lors de la dernière réunion du conseil général de la Seine-Inférieure, M. Roulland, qui est par moments une assez mauvaise langue, et qui d'ailleurs ne pensait pas sans doute que ses paroles fussent aller aussi loin, s'est permis de prédire l'échec de M. Danel. « On ne m'a pas consulté, dit-il; si l'on m'avait demandé mon

avis, j'aurais dit que la candidature de M. Danel n'avait pas le sens commun, et j'aurais montré qu'elle ne pouvait en aucun cas réussir. Mais l'amitié rend aveugle, et l'on a passé outre sans s'inquiéter de ce qui pouvait arriver, de ce qui arrivera; car je réponds que M. Danel échouera, et ce sera grave, grave surtout à cause de l'influence dont M. Martin jouit et doit être censé jouir dans le département du Nord. »

D'officieux indiscrets se sont empressés d'écrire à M. Martin le langage de son procureur général, et cette dénonciation venant s'ajouter à un autre grief qu'il avait déjà contre M. Roulland, il est aujourd'hui très vivement indisposé contre lui. Cet autre grief résulte d'un enlèvement fait par M. Roulland lui-même au collège électoral de Douai. Depuis trois à quatre ans, M. Roulland cherche, avec une persévérance infatigable, à se façonner une majorité à son image dans l'arrondissement de Dieppe. Ayant échoué une première fois dans sa lutte contre le député de cet arrondissement, l'honorable M. Levassieur, il se prépare pour un nouveau combat. Pour augmenter ses chances de victoire, il a recruté des voix partout. Ce n'est pas seulement dans le département de la Seine-Inférieure, c'est encore dans l'arrondissement de Douai qu'il est allé chercher des électeurs et les décider à transférer leur domicile politique à Dieppe. C'est ainsi qu'il a enlevé au collège de Douai cinq excellentes voix conservatrices qui, dans la dernière élection, eussent juste suffi pour donner la majorité à M. Danel. Jugez si M. Martin (du Nord) doit voir d'un bon œil un procureur général qui lui a joué un si vilain tour.

— Les journaux de Londres sont fort curieux dans la préoccupation où ils sont que la France a obtenu secrètement de l'empereur de la Chine l'île de Chusan qu'ils occupent provisoirement. Nous répéterons encore que, dans notre conviction, les Anglais, qui ont couvert Chusan de fortifications, ne le rendront pas, et multiplieront les prétextes pour le garder indéfiniment. Mais la presse anglaise suit sa marche, comme le gouvernement anglais suit la sienne, qui est la même. Parmi les divers articles que nous trouvons dans les feuilles de Londres, nous choisirons un extrait de celui du *Times*, qui débute par exprimer des doutes sur la clause secrète qui donnerait Chusan aux Français après l'évacuation par les troupes anglaises.

« La Chine, continue le *Times*, s'est montrée trop généreuse et trop sage jusqu'ici pour nous faire cette injure gratuite, et pour se nuire ainsi à elle-même. S'il y avait une intrigue secrète entre la Chine et la France à ce sujet, cela annoncerait une disposition hostile et simultanée de la Chine et de la France vis-à-vis de nous. D'ailleurs, il suffit d'examiner un peu les choses pour voir que la Chine n'a rien à gagner avec la France. Les Français prennent-ils du thé? Les Chinois boivent-ils du vin? *Qu'est-ce que la France peut offrir en dehors de la baïonnette, des boulets et de la bombe hors de l'Europe?* Sa destinée est grande sans doute, mais elle n'est qu'européenne. Les vaisseaux marchands qu'elle envoie en Polynésie et en Australie sont porteurs de la mort et reviennent avec la calamité. Pour eux pas d'affaires, à moins qu'ils n'aient le bonheur de rencontrer sur leur passage un marché sanglant. Les relations établies par de tels moyens s'en vont avec la fumée qui les produit, etc. »

— Plusieurs journaux anglais confirment la nouvelle d'un prochain remaniement du ministère anglais. Sir Robert Peel, qui est plus intelligent et plus progressif que le vieux parti tory, resterait au ministère, et en évincerait l'illustre épée anglaise, le duc de Wellington; il se rapprocherait du parti whig, vers lequel le portent ses convictions. Remanié ou non, le cabinet anglais sera toujours secrètement hostile à la France. Que nous importe que le Foreign-Office soit occupé par ceux qui ont signé le traité du 15 juillet 1840, ou par ceux qui ont scandaleusement menacé la France à l'occasion de la grossière injure accompagnée d'une grossière indignité?

— M. le maréchal ministre de la guerre, prenant en considération les effets désastreux produits dans l'armée d'Afrique par l'usage immodéré de l'absinthe, a défendu la vente de cette liqueur dans les camps, cantines et autres endroits fréquentés par les militaires de cette armée.

— L'ordre a été envoyé à Auxerre, où le bataillon des ouvriers d'administration tient garnison, de faire partir immédiatement 350 hommes pour l'Algérie. Il y a quelque temps que déjà 250 hommes de ce même bataillon, qui se trouvait alors au camp de Bordeaux, furent envoyés à la même destination.

Non content d'avoir trahi les promesses de l'avènement, son origine et ses principes, d'avoir déserté la cause des peuples et celle de la civilisation partout où de beaux efforts se produisirent, le pouvoir de 1830 prête aujourd'hui sa police et ses gendarmes au système de servitudes organisé par la sainte-alliance.

Ainsi, l'on a vu ces jours derniers comment il traitait ces malheureux Italiens que le duc de Toscane a sauvés de l'échafaud, et qui sont venus, dans leur grande misère, nous demander un refuge, du travail et du pain. On les a forcés à voyager sous la garde des gendarmes, les faisant coucher en prison comme des voleurs, et les voilà maintenant internés dans de petites villes mortes, sans secours, ni subsides, ni moyens de travail.

Déjà l'on avait employé ces moyens peu coûteux d'hospitalité à l'égard des Espagnols assez heureux pour échapper au régime de Narvaez, ce boureau que notre futur régent a tant caressé lors des dernières fêtes de Pampelune.

Voilà, dit l'*Emancipation*, que le système fait appel à de nouveaux expédients pour mieux s'établir auprès de ses amis de l'étranger. L'expédie des ordres de démenagement et de départ aux réfugiés établis depuis long-temps dans une ville, et qui s'y étaient créés des moyens d'existence; il leur donne ordre de partir, et cela sur l'heure, pour des cantons éloignés, sans souci ni des intérêts qu'ils laisseront derrière eux, ni de ce qu'ils deviendront ailleurs.

A l'appui de ce que nous avançons, nous pouvons citer un fait scandaleux qui vient de se passer à Cintegabelle, arrondissement de Muret. Un officier carliste espagnol, nommé Miguel Borrás, vivait depuis trois ans dans cette commune et faisait travailler plusieurs ouvriers français dans son atelier de tourneur. D'après un certificat du maire, certificat que nous avons lu, ce réfugié n'avait cessé de mener une conduite régulière; il était actif, estimé de tous, et jamais une plainte ne s'était élevée contre lui. Mais, grâce sans doute à quelque mensonge de haute ou basse police, voilà que le maire reçoit tout-à-coup l'ordre d'expulser M. Borrás, malgré ses bons antécédents, malgré ses intérêts de travail et de famille.

Et c'est à Guéret, dans le fond de la Creuse, que le malheureux officier est envoyé par le bon plaisir de M. le ministre.

Mais cet homme a des enfants... mais il partage son travail avec des ouvriers français... mais son pain est assuré à Cintegabelle, où pas un reproche ne s'élève contre lui... mais il souffrira peut-être de la faim avec sa famille dans la nouvelle résidence où vous le jetez, où il ne connaît personne, où son état lui sera peut-être inutile... mais il n'est pas sur la frontière, et nulle fermentation d'ailleurs ne règne maintenant dans le camp carliste... Qu'importe tout cela? tel est le caprice ministériel, et le sultan Duchâtel n'a pas de comptes à rendre.

Ce réfugié n'est pas de notre parti, de notre communion; mais il est victime, et cela nous suffit pour protester devant l'opinion publique contre ces indignes abus de pouvoir, qui outragent nos mœurs, la charité vulgaire et même les prescriptions de la loi des réfugiés.

## Afrique française.

NOUVELLES DE L'EST.

Les événements qui se sont passés dans la province d'Oran ont été promptement connus dans celle de Constantine, mais ils n'y ont eu jusqu'à ce jour aucun retentissement, et la tranquillité la plus grande a continué de régner sur tous les points.

Depuis les démonstrations hostiles qui ont eu lieu les 4 et 5 octobre, les Kabyles ne se sont plus présentés aux avant-postes de Djigelly; ils paraissent avoir renoncé, quant à présent, à leurs projets contre cette place.

A Bougie, comme à Dellys, la tranquillité signalée par les derniers rapports n'a été troublée par aucun événement.

NOUVELLES DU CENTRE.

La colonne du général Marey était campée le 15 octobre sur l'Oued-Ghoumara. Nos affaires allaient à cette date fort bien de ce côté. Deux des trois principaux chefs de l'Ouenougha venaient de faire leur soumission.

L'on dit toujours que les deux chefs factieux des désordres à l'est de la province de Tittery, et qui se sont retirés dans le Jurjura, mécontents des dispositions des Kabyles à leur égard, cherchent à s'éloigner de ce pays.

— M. le maréchal duc d'Isly a adressé la proclamation suivante aux Arabes et aux Kabyles:

Arabes et Kabyles,

Il semble que le démon de la folie se soit emparé des esprits d'une partie d'entre vous. Poussés par les instigations incessantes d'un chef dont l'ambition ne respecte ni votre repos, ni votre fortune, ni votre existence même, bon nombre de tribus se sont mises en révolte contre l'autorité du roi des Français, sans avoir aucun espoir raisonnable d'atteindre leur but.

Pensent-elles que la France, qui compte des millions de guerriers, leur abandonnerait la victoire lors même que, par impossible, elles obtiendraient un grand succès sur ceux qui sont actuellement en Algérie? Grande erreur de leur part.

Des armées plus formidables que les premières arriveraient bientôt, et il ne pourrait finalement résulter de la lutte que la destruction totale de la race arabe.

Nous qui ne voulons pas la détruire, nous qui voulons au contraire augmenter sa prospérité sans changer sa religion, nous vous devons des aveux et des satisfactions paternelles.

Fermez enfin l'oreille à cet ambitieux imposteur qui se dit votre sultan, et qui s'inquiète fort peu de vous sacrifier, dans le fol espoir de satisfaire ses vœux ambitieux.

Il a été vaincu et chassé quand il avait une armée régulière, quand il disposait de tout le pays, quand nous ne possédions que quelques villes de la côte.

Que pourrait-il donc faire aujourd'hui?

Rien, absolument rien que quelques ghazias, quelques coups de main sans portée, qui, en se prolongeant, achèveront votre ruine qu'il a déjà si bien commencée.

Il vous enflamme au nom de la religion; mais en quoi, où et comment avez-vous été troublés par nous dans votre culte? Avons-nous essayé de vous le faire abandonner? Non. Partout, au contraire, nous avons relevé et restauré vos mosquées et vos marabouts, et nous vous avons protégés dans la pratique de vos croyances.

Jusque dans nos camps, le canon annonçait tous les jours, pendant le Ramadan, la cessation du jeûne.

Comment vous avons nous traités après la victoire? Ne vous-avons-nous pas rendu vos femmes, vos vieillards, et souvent une partie de vos troupeaux? N'avez-vous pas reçu de nous des grains pour ensemencher vos terres ou pour vivre, quand, par suite des maux de la guerre, vous étiez dans un dénuement absolu?

Plus tard, nous vous avons administrés avec autant de bonté et de douceur que nous administrons les Français.

Si vous ne le reconnaissez pas, si vous préférez à ce gouvernement paternel le gouvernement tyrannique et cruel d'Abd-el-Kader, c'est que la lumière de Dieu vous a abandonnés. Vous ne pourrez vous plaindre qu'à vous-mêmes des maux que vous aurez provoqués.

J'arrive avec une seconde armée. Je ne laisserai pas le plus petit coin des contrées rebelles sans le parcourir, je poursuivrai partout les tribus révoltées, et si elles persistent à ne pas revenir soumises sur le territoire, je les bannirai pour toujours de l'Algérie, et je mettrai d'autres populations à leur place.

Le maréchal duc d'ISLY.

### Nous lisons dans la Flotte:

« Les ordres du ministre de la marine prescrivant au port de Lorient d'armer, dans le plus bref délai, trois bâtiments à vapeur et autant de bâtiments à voiles, ont reçu leur exécution. Cette escadre est destinée à faire partie de la station des côtes occidentales d'Afrique.

« Les six bâtiments en question sont: le *Caraipe*, frégate de 450; l'*Elan*, corvette de 220; l'*Espadon*, idem; le *Léger*, brick de 4 bouches à feu; la *Jonquille*, goélette de 4; l'*Amarante*, idem.

« Le *Caraipe* est, en outre, armé de quatre canons obusiers de 22 cent. n° 2 dans la batterie et de 6 canons de 30 sur les gaillards.

« Les deux corvettes à vapeur porteront quatre canons obusiers de 16 cent. et deux canons de 30, ou six canons obusiers.

« Le *Léger* doit porter quatre canons obusiers de 16 cent.

« Les goélettes auront quatre canons de 18.

« De même que le matériel, le personnel de cette escadre a été mis, suivant les lettres de Lorient, sur un pied convenable. Les bâtiments à vapeur recevront un détachement d'infanterie de marine.

### On lit dans la Mouche de Mâcon:

Malgré les prétentions du *Courrier*, nous répétons avec le *Censeur*: Les hospices de Lyon n'appartiennent pas à la ville, mais à tous les malheureux indistinctement; et en les fermant aux filles enceintes, aux orphelins abandonnés, non seulement les administrateurs font un appel à l'infamie et à l'abandon nocturne sur les places et dans les rues, abandon qui prend depuis quelque temps un triste accroissement, mais ils font plus: ils commettent une spoliation, puisqu'ils ne remplissent plus le but de la création de ces établissements, puisqu'ils ne répondent pas au vœu des donateurs.

Nous engageons nos confrères indépendants des départements de Saône-et-Loire, de la Loire et de l'Isère à joindre leurs protestations aux nôtres, et de cet ensemble de protestations sortira nécessairement le retrait d'un arrêté qui alarme la moralité, attriste la bienfaisance, et que réprobase l'humanité.

On nous écrit de Lyon:

« Les mesures les plus impitoyables sont depuis quelque temps en vigueur à l'hospice de la Charité. L'administration a mis le comble à son audace et à son souverain mépris des droits sacrés de l'humanité. Un opulent financier, à cœur sec, a associé à son œuvre impie un ex-commissaire de police. Les administrateurs ont tous courbé la tête devant la sauvage volonté de leur despotique président et accepté leur part de responsabilité des actes les plus odieux, les plus sacrilèges.

« Allez à l'hospice où les filles-mères et les enfants abandonnés trouvaient jadis asile et protection; vous y chercherez vainement les traces de la pitié de nos pères. La charité est exilée de ce sanctuaire de la douleur, l'ignoble police a usurpé la place de cette fille aînée de la religion, même que les administrateurs ont usurpé le titre de bienfaiteurs des pauvres. Désormais il faudra dire oppresseurs des malheureux.

« De pauvres femmes, au moment suprême où elles vont devenir mères, sont durement repoussées parce qu'une formalité vaine n'a pas été remplie. A cet égard, les faits les plus révoltants se passent journellement à la Charité. On ne saurait leur donner une trop grande publicité. C'est le moyen le plus efficace de vouer à la réprobation une administration qui joue de la misère, opprime le pauvre et foule aux pieds tous les sentiments chrétiens.

« Il y a peu de jours, une femme en proie aux douleurs de l'enfantement se présente à la Charité. Elle est repoussée parce qu'elle a voulu chercher sa misère et sa honte jusqu'au dernier moment, et qu'elle n'a pas été depuis un mois les témoignages de sa faute devant un commissaire de police. Dans une même nuit, cette malheureuse femme, pressée

plus par la misère et la douleur, s'est présentée suppliante jusqu'à la place Bellecour, privée de tout secours, et exposée à de grands périls au milieu d'une des plus froides nuits d'automne.

Une femme en danger de mort, en proie aux accidents les plus terribles, est envoyée en toute hâte à l'hospice de la rue de la Harpe, par MM. Bouchet et Clémence. Vous pensez que les secours médicaux les plus pressés vont être prodigués à la malade. Erreur ! L'examen de police commence par verbaliser. Il lui faut des pièces, des attestations, etc.

Les convulsions et l'imminence de mort ne sauraient l'arrêter. Il s'agit de savoir si la mourante est dans les conditions exigées par l'impitoyable président de l'administration. Ce n'est qu'après une demi-heure de débats que la malheureuse est extraite de la voiture et confiée aux soins des bonnes sœurs hospitalières ; mais il était trop tard : le nouveau-né n'était plus qu'un cadavre. Pendant que l'ex-commissaire verbalisait, l'enfant venait au monde, et au milieu de circonstances telles que les soins les plus immédiats et les plus éclairés pouvaient assurer la vie de cette frêle créature. Le nouveau-né, au visage boursoufflé et livide, est mort étranglé par le cordon ombilical enroulé autour de son cou. Quant à la mère, très probablement elle a suivi de près son enfant.

« A de tels récits, l'âme est saisie de douleur et d'angoisse. Une administration, sous les auspices de laquelle s'accomplissent des faits aussi monstrueux, doit être stigmatisée et flétrie ; et c'est à la presse d'imposer le stigmate mérité. »

**Chronique.**

Le général microscopique Tom-Pouce fait aujourd'hui le sujet de toutes les conversations. Dans la journée il reçoit les curieux au foyer du Grand-Théâtre, et le soir il paraît sur la scène dans le *Petit-Poucet*, pièce dont le seul mérite est d'avoir été faite pour lui. Pendant les quatre premiers actes, Tom Pouce ne fait autre chose que passer, repasser et courir sur la scène, se faire traîner dans un sabot et se cacher dans une marmite. Au cinquième acte Tom Pouce danse la polka, paraît sous divers costumes, nous montre un délicieux boudoir dont tous les meubles sont en parfait rapport avec sa taille, et monte dans sa jolie petite voiture, présent de la reine Victoria.

Hier, dans la soirée, cette voiture, traînée par quatre chevaux, lilliputiens conduits par un enfant en grand costume de laquais, avait attiré sur le quai Saint-Clair et aux abords du Grand-Théâtre une affluence considérable de curieux.

L'arche du pont de Nemours, qu'on a été obligé de reconstruire suite d'un sinistre, a été terminée hier dans la soirée. Un boulet et des coups de boîtes ont annoncé ce fait, qui prouve l'activité avec laquelle ces travaux ont été exécutés.

On nous assure qu'une rixe sanglante a eu lieu près des portes Chartreux lundi soir entre un maître menuisier et un caporal de 7<sup>e</sup> de ligne. Après avoir pu ensemble sans se quereller, ils sont sortis en même temps. Alors le caporal a tiré son sabre et en a frappé le menuisier, qui a eu le crâne fendu. Hier on désespérait de ses jours.

Le soldat a été arrêté.

La séance solennelle de rentrée des facultés de théologie, des sciences et des lettres, de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, et du cours de droit commercial, aura lieu le mercredi 5 novembre, à midi précis, dans la grande salle de la faculté des sciences.

Le sieur Rojat, marchand de bois, dont les chantiers ont été récemment incendiés, a été arrêté ; sa femme a été également mise sous les verrous.

On lit dans le *Mémorial d'Aix* :

« Aix n'a pas été honoré, comme nous avions osé le prévoir, de la visite du général Tom Pouce. S. M. lilliputienne n'a pas daigné exhiber sa personne à notre curiosité, et nous n'avons pu que voir ses bagages qui ont passé à Aix vendredi. Ses chevaux, à l'avenant de celui dont ils ont l'honneur de traîner la microscopique royauté, étaient sur un fourgon et traînés eux-mêmes par d'autres chevaux. La voiture avec laquelle il parade dans les villes où il séjourne était attachée sur le derrière d'une autre voiture comme une malle ou un paquet ordinaire. Le tout avait attiré quelques curieux qui brailaient d'aise d'apercevoir le général qui n'a pas daigné mettre le nez à la portière et qui les a ainsi privés de voir un grand homme. »

Le sieur P..., géomètre à Denicé, célibataire, était allé à la messe. Le chien qui l'accompagnait revint dans la journée ; mais, devant la porte fermée, entra chez un voisin. Deux jours s'écoulèrent sans que le maître reparût ; on présuina qu'il était allé voir sa fille. Cependant le chien faisait des allées et des venues, et paraissait agité ; le voisin, étonné de ce manège, se décida à le suivre. Le chien se précipita dans une vigne et s'arrêta devant un arbre qu'il flairait ; il s'approcha. Le corps inanimé du sieur P... était à ses yeux, étendu sur une pente rapide, la tête en bas. Son chien chargé était sous lui.

On a reconnu que cet infortuné avait succombé à une attaque d'apoplexie.

Un autre événement malheureux est arrivé sur les confins du département du Rhône, à Fleurie. Deux gendarmes et le garde de la commune se rendaient dimanche, vers quatre heures du matin, sur un hameau voisin pour procéder à l'arrestation d'un individu rencontré chemin faisant trois hommes du pays bien connus, revenaient de l'affût, mais qui ne purent exhiber de port d'armes aux agents de l'autorité. Un gendarme se détacha alors pour conduire nos trois délinquants chez le maire, qui demeure dans un hameau un peu isolé.

Le trajet, on songea à fuir, et, pour y parvenir plus aisément, on trouva point d'autre moyen que celui de frapper, de renverser et de fouler aux pieds le pauvre gendarme, dont les cris attirèrent, heureusement pour lui, quelques paysans. On assure que, par les mains de ses agresseurs, le gendarme put enfin faire passer ses armes, poursuivit ses assassins, en atteignant un et blessa grièvement de trois coups de sabre. Nous attendons de nouveaux détails.

Nous avons les premiers donné la nouvelle du crime affreux qui a eu lieu la semaine dernière à Lausanne. Voici des détails que nous recevons de cette ville sur cet horrible événement :

Un exécutable attentat, fort rare même dans les annales de la ville, a été commis lundi dernier dans un de nos faubourgs ; c'est une jeune fille qui a été égorgée. Voici dans quelles circonstances : un nommé Antoine Dizerens, serrurier, vivait séparé de sa femme, et gardait et élevait le seul enfant fruit d'une malheureuse union. Le père, dans l'impuissance de l'obtenir, a voulu l'enlever à la mère elle-même, et qu'à cet effet, le crime ne lui a rien coûté. Par une malheureuse fatalité, il rencontra sa fille lundi dernier dans la matinée et l'entraîna chez lui par quelques séduisantes promesses. Arrivé là, il descendit avec elle dans la cave, la frappa d'un coup de couteau et la laissa nageant dans son sang. Ce crime que le lendemain au soir qu'on a découvert son cadavre, car elle avait reconduit sa fille près d'Yverdon, où il avait des parents.

» Le cadavre de l'assassin a été trouvé à la Borde, près de Lausanne. Il avait la gorge coupée. D'après l'état du cadavre, on suppose qu'il s'était déjà suicidé dans la journée du mardi, lendemain de son crime. »

(Journal de Genève.)

La lettre suivante a été adressée au *Journal des Débats* :

A. M. Legonidec, juge d'instruction près le tribunal de première instance de la Seine, à Paris.

Paris, le 25 octobre 1845.

Monsieur,

Nous venons vous confirmer ce que déjà nous avons eu l'honneur de vous exposer dans l'audience qu'à notre prière, vous avez bien voulu nous accorder ce matin.

Tous les jours, à la Bourse de Paris, des courtiers vendent et achètent des promesses d'actions des compagnies de chemins de fer à l'état de formation ; la malveillance s'est plu à répandre le bruit que le conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon (Société des Messageries) n'était pas étranger aux ventes des actions de sa compagnie.

Nous vous affirmons tous individuellement que nous n'avons ni vendu ni autorisé la vente d'une seule action ; nous ajoutons même qu'aucun titre n'a été émis jusqu'à ce jour, et qu'aujourd'hui seulement, à midi, les premières lettres d'attribution ont été jetées à la poste.

La saisie des carnets et papiers de divers courtiers vient d'être opérée ; une instruction est commencée ; la justice recherche et constate les faits. Nous vous supplions, Monsieur, de porter les investigations les plus sévères sur les opérations qui, dans l'examen des documents saisis, seraient relatives à la vente et à la négociation de prétendues promesses d'actions de notre compagnie ; vous y trouverez la confirmation entière des faits que nous venons d'énoncer. C'est la seule réponse que nous ayons à faire à l'envie et aux calomnies dont notre compagnie est d'autant plus l'objet qu'elle a été accueillie avec plus d'empressement par les sympathies publiques.

Nous avons l'honneur, etc.

Les membres du conseil d'administration, MUSNIER, SOUFFLOT, TOUCHARD, DESVALLIÈRES, baron CAILLUS, VICTOR MUSNIER, SCHNETZ, WEST, ALBERT LACROIX, MAISONHAUTE, EDOUARD CAILLARD, BOURLON, E. DOTÉZAC, OSCAR GALLINE, L. BREITTMAYER, CATHERINET DE RANCEY, J. DETHOMAS.

**Nouvelles diverses.**

Aux stations de la Plata, comme partout, l'Angleterre assure à son pavillon l'avantage du nombre et de la force.

Voici les noms et l'armement des bâtiments qui composent son escadre :

Frégates : *Eagle*, 50 canons ; *Melampas*, 42 canons. — Corvettes : *Curacao*, 24 canons ; *Comus*, 20 canons ; *Satellite*, 18 canons ; *Acorn*, 18 canons ; *Racer*, 16 canons ; *Frolic*, 16 canons. — Steamers : *Firebrand*, 8 canons ; *Gorgon*, 6 canons. — Total : 218 canons.

L'escadre française se compose des bâtiments suivants :

Frégates : *Atalante*, 52 canons ; *Africaine*, 40 canons. — Corvettes : *Coquette*, 20 canons ; *D'Assas*, 20 canons. — Brick-avisos : *Pandour*, 10 canons. — Bateau à vapeur : *Fullon*, 6 canons. — Gabare : *Expéditive*. — Total : 148 canons.

Depuis quelques jours on a remarqué dans l'église de Notre-Dame, à Anvers, qu'on a entièrement fait restaurer à neuf une pierre tumulaire dont l'inscription usée était devenue complètement illisible. Cette pierre recouvre les restes mortels de Chrétien Terninck, chanoine et trésorier de la cathédrale, décédé à Anvers le 1<sup>er</sup> avril 1745, et fondateur en cette ville d'une école qui porte son nom, où soixante-douze jeunes filles, de parents honnêtes et sans fortune, sont reçues et nourries gratis depuis l'âge de six ans jusqu'à vingt-deux ans, et reçoivent en outre, en quittant l'institut, un trousseau convenable.

Nous lisons dans le *Journal de la Somme* :

« Un amateur de vieux livres a découvert au fond d'une boutique de brocanteur, à Abbeville, un recueil manuscrit de chansons et de romances appartenant à divers auteurs. Ce recueil est écrit tout entier de la main de Millevoye. Il a été commencé en 1799, alors que Millevoye était au collège des Quatre Nations, à Paris. Les chansons sont extraites la plupart des œuvres de Florian ; quelques unes appartiennent à Bernardin de Saint-Pierre, à Hoffmann, à Picard, à J.-J. Rousseau, etc. »

Les sujets en sont tous ou légers ou élégiaques, et ils témoignent déjà des goûts qu'a depuis manifestés Millevoye et du genre de poésie qu'il affectionna. Mais ce qui donne le plus de prix à ce manuscrit, c'est qu'il contient sept pièces de vers de Millevoye lui-même, dont six sont (nous le croyons du moins) entièrement inédites. La septième, intitulée *Plaisir et Peine*, figure dans toutes les éditions du poète d'Abbeville, mais avec quelques variantes, quelques corrections, qui portent à penser que le manuscrit contient la version première. Enfin, deux pièces du recueil dont nous parlons sont signées *Collenot*, homme de lettres abbeillois, que plusieurs de nos concitoyens ont encore connu, et une autre est signée *Depoilly*. Elle est de M. André Depoilly, à qui elle a été montrée et qui l'a reconnue. M. A. Depoilly a été l'ami de Millevoye, avec lequel il a long-temps correspondu.

Le manuscrit dont nous venons de parler est aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Daraines, aumônier de l'hôpital général.

On écrit d'Arras au *Journal de la Somme* :

Nous tenons de source certaine que notre habile mécanicien, M. Hallette, vient de concéder à deux Anglais la propriété de la soupape atmosphérique dont il est l'inventeur. La concession aurait été faite moyennant une somme de deux millions de francs, un million en espèces et un million en actions. La ratification du marché serait d'ailleurs subordonnée à la création d'une société au fonds social de quatre millions. La conclusion de cette affaire est, à nos yeux, la récompense bien méritée des nombreux travaux et des longues expériences de M. Hallette. Nous nous en réjouissons pour lui.

Cependant cet événement nous a péniblement affectés au point de vue national. Le génie créateur est évidemment le génie de la France ; chaque jour voit éclore les inventions les plus remarquables, mais les mauvais vouloir et l'incapacité du pouvoir laissent presque toujours à une autre nation le soin de recueillir le fruit de nos découvertes.

On s'entretenait à la Bourse, dit la *Gazette des Tribunaux*, d'une petite aventure assez piquante, et qui est un nouvel épisode à ajouter à tous ceux qui ont fait naître quelques unes des fortunes rapides improvisées par les spéculations sur les chemins de fer :

M. N..., honnête marchand du quartier de Saint-Denis, faisant sur une échelle assez élevée le métier de brocanteur, eut l'idée, heureuse cette fois, de spéculer sur les actions de chemins de fer, et il réalisa, en moins de six mois, un bénéfice de plus de 500,000 f.

M. N... est père d'une fille de vingt ans, à laquelle personne n'avait fait attention au point de vue du mariage tant que son père avait vécu dans son

modeste négoce ; mais du moment qu'il fut devenu semi-millionnaire, on voulut bien remarquer que M<sup>lle</sup> N... avait de fort beaux yeux, des cheveux noirs magnifiques et une taille de nymphe.

Les époux se présentèrent en foule, et, parmi eux, M. Auguste X..., fils d'un banquier qui ne tient pas précisément le premier rang parmi les rois de la finance, mais qui fait d'excellentes affaires en négociant le papier du petit commerce ; c'est ainsi qu'il avait connu le brocanteur de la rue Rambuteau. M. Auguste l'emporta sur ses rivaux, grâce à la persistance du père de la jeune personne, et, mardi dernier, le mariage fut célébré à la mairie.

La bénédiction nuptiale ne pouvant avoir lieu que le surlendemain, M<sup>lle</sup> N... retourna chez son père, en témoignant le désir de passer dans la solitude les deux jours de liberté qui lui étaient encore acquis.

Mercredi, c'est-à-dire le lendemain du mariage et la veille de la cérémonie religieuse, M. Auguste X... venait de se mettre à table pour déjeuner, lorsqu'on lui apporta une lettre sur l'enveloppe de laquelle étaient écrits en grosses lettres ces deux mots : *Très pressée*. Le jeune homme décacheta la missive, et il n'en eut pas plus tôt lu quelques lignes qu'il pâlit, se leva comme un fou, et sortit précipitamment, sans écouter son père, qui l'appela pour avoir l'explication de cette étrange algarade.

Deux heures après, un commissaire de police se présentait dans un obscur hôtel du quartier des Halles, et réclamait, au nom de la loi, l'ouverture d'une petite chambre située au troisième étage. Le magistrat était accompagné de M. Auguste X... Dans cette chambre se trouvait M<sup>lle</sup> N..., en compagnie d'un jeune homme. M<sup>lle</sup> N... étant mariée à la mairie, le commissaire de police dut constater un flagrant délit.

La jeune personne fut, sur la demande de M. Auguste X..., ramenée chez son père, tandis que l'on mettait son complice en état d'arrestation. Une explication eut lieu entre les époux en présence des deux pères, et M<sup>lle</sup> N... avoua que, depuis deux ans, elle entretenait des relations intimes avec un jeune commis marchand dont le magasin était peu éloigné de la boutique de son père ; que leur intention était de se marier dès que le jeune homme aurait obtenu les appointements qui lui avaient été promis ; que la rapide fortune de son père étant venue mettre un empêchement à ce projet, elle avait voulu, au moins, revoir une dernière fois celui qu'elle aimait pour lui faire ses adieux.

Elle ajouta qu'elle se croyait encore libre, puisqu'elle n'était pas mariée de fait, et que son seul désir était maintenant de rester fille. Mais son époux lui fit comprendre que le mariage était bien et dûment cimenté par sa transcription sur les registres de la mairie, et que la cérémonie religieuse était superflue au point de vue légal.

M<sup>lle</sup> N... parut fort étonnée en apprenant qu'elle était mariée, et il fallut que M. Auguste s'empressât de la rassurer en lui disant qu'il la laissait libre et qu'elle n'entendrait plus parler de lui. Le procès-verbal dressé par le commissaire de police fut annulé, et le jeune comble rendu à la liberté.

**BOURSE DE LYON.**  
**Cours des valeurs industrielles.**  
Le 27 octobre 1845.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,800	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	495	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,900	
320	5,000	Bateaux à vapeur.	5,150	
300	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,000	
200	5,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône.	3,530	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	9,100	
1,030	500	Compagnie de l'Aigle.	900	
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	520	
356	300	Canal de Givors.	595	
1,000	500	Eclairage par le gaz, Abbeville.	420	
500	—	Angers.	—	
—	—	Avignon.	—	
—	—	Bayonne.	—	
4,000	450	Besançon.	620	
900	1,000	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,050	
400	500	Bourg.	530	
500	1,000	Bourges.	975	
1,230	400	Clermont.	445	
1,200	500	Colmar.	—	
500	700	Dijon.	930	
—	—	Dole.	290	
4,500	400	Florence.	495	
—	—	Genes.	932	
430	600	Grenoble.	1,950	
1,200	—	Guillotière.	1,590	
—	—	Laval.	350	
1,000	1,000	Limoges.	350	
1,500	3,200	Lyon, Compagnie Perrache.	4,125	
320	440	nouvelle émission.	4,215	
1,000	400	Metz.	990	
600	500	Méziers et Charleville.	670	
1,000	400	Montpellier.	80	
400	500	Moulins.	620	
460	500	Mulhouse.	735	
5,500	440	Naples.	530	
600	500	Nevers.	680	
—	—	Perpignan.	335	
875	500	Puy.	510	
1,000	450	Reims.	620	
600	700	Rive-de-Gier.	500	
800	730	Saône-et-Loire.	1,335	
1,000	700	Saint-Etienne.	1,535	
1,500	—	Strasbourg.	1,080	
1,000	—	Trieste.	1,000	
3,000	750	Trois villes du Midi.	550	
900	500	Troyes.	740	
4,740	600	Turin.	1,040	
560	500	Valence.	673	
1,000	—	Venise.	1,290	
800	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	20,100	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,500	
Illimit	5,000	Mines de houille.	—	950
4,485	1,250	—	—	—
Illimit	—	Obligation de ladite compagnie.	1,167	—
4,000	—	Société civile.	1,100	—
1,000	—	Côte-Thiolière.	—	—
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds.	500	—
1,000	—	Compagnie des mines des Littes.	—	—
2,500	—	Compagnie du Villars.	580	—
—	—	C <sup>de</sup> des Houillères de Saint-Etienne.	—	925
4,500	—	Ponts.	1,673	—
450	1,000	—	2,050	—
500	2,000	—	1,650	—
220	2,000	—	1,200	—
1,790	2,000	—	220	—
1,500	—	Omnium.	1,995	—
—	—	— nouvelle émission.	1,930	—
240	5,000	Moulin à vapeur de Perrache.	5,260	—
4,750	—	Gare de Vaise.	100	—
1,419	—	Terrains de Vaise.	500	—
—	—	Compagnie des Eaux de Villefranche.	550	—

**Bulletin de la Bourse de Paris du 27 octobre 1845.**

La bourse a été très-animée. Le 30/0 a été fait avec l'ouverture, à 82 25, et il a ouvert au parquet à 82 30. Il est tombé d'abord avec rapidité à 82 10, cours qui n'a pas été fait dans la coulisse ; il est ensuite remonté à 82 35, et il a fermé à 82 20.

Aucune cause particulière ne saurait être assignée à cette baisse, qui n'est que le résultat des besoins d'argent qui continuent toujours.

Les chemins de fer ont suivi le mouvement des fonds publics ; la baisse est générale sur ces valeurs ; elle a été aujourd'hui en moyenne de 20 f. sur les lignes les plus importantes.

Trois pour cent.	82 30	Obligations de Paris.	1405
Quatre pour cent.	108 25	<b>CHEMINS DE FER.</b>	
Quatre et demi pour cent.	»	Saint-Germain.	520
Cinq pour cent.	117 30	Versailles (rive droite).	355
Emprunt de 1844.	»	— (rive gauche).	1182 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.	99 1/2	Paris à Orléans.	1005
Cinq pour cent belge.	103	Paris à Rouen.	800
Cinq pour cent napolitain.	»	Rouen au Havre.	1000
Récépissés Rothchild.	101	Avignon à Marseille.	266 25
Cinq pour cent romain.	102 1/2	Strasbourg à Bâle.	632 50
Cinq pour cent portugais.	»	Orléans à Bordeaux.	725
Trois pour cent espagnol.	36	Orléans à Vierzon.	575
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	»	Amiens à Boulogne.	195
Banque de France.	3350	Bordeaux à la Teste.	505
Comptoir Ganneron.	»	Montreau à Troyes.	770
Banque belge.	760	Chemin du Nord.	525
Caisse Lafitte.	1158 75	Fampoux à Hazebrouck.	»

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 29 octobre.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime. . . . .	»	»	4000	»	4000	4002 50
Paris à Orléans. . . . .	»	»	4182 50	»	4185	4186 25
Paris à Rouen. . . . .	»	»	1042 50	1040	1015	»
Orléans à Vierzon. . . . .	»	»	750	728 75	750	»
Bordeaux à Orléans prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle. . . . .	»	»	»	»	»	»
Montreuil à Troyes prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord. . . . .	»	»	765	765	765	767 50
prime. . . . .	»	»	»	»	775	777 50

**Nouvelles Étrangères.**

**CIRCASSIE.**

On croit, écrit-on de Constantinople, que l'empereur de Russie fera cette année encore une expédition dans l'intérieur du Caucase, et que l'entrevue qu'il a eue à Sébastopol avec le prince Worontzoff avait trait à cet objet. Schamil devient de plus en plus puissant dans le Daghestan. Il a nommé deux cadis et des gouverneurs pour chaque tribu. Il circule beaucoup de pièces d'argent portant l'effigie de Schamil. On dit qu'elles sont frappées dans le Daghestan, d'autres disent en Perse. On ajoute qu'il a une fonderie de canons. Nous en doutons; nous pensons que les canons qu'il a viennent de Russie. Il a envoyé une partie de ses troupes en Circassie à Soliman-Effendi, son émissaire, pour exciter une révolte contre les Russes. Dans le Daghestan méridional, quelques districts soumis se sont de nouveau insurgés contre les Russes, d'autres ont pris une attitude équivoque. Le général Schwartz a attaqué la tribu Aritsak, dont les habitants s'étaient retranchés sur une montagne. 3,000 montagnards s'étaient barricadés. Après une lutte opiniâtre, ils fu-

rent obligés de battre en retraite. Les Russes ont perdu plusieurs officiers et 400 soldats. Des officiers revenus du Caucase évaluent à 18,000 hommes la perte que les Russes ont faite cette année.

**AUTRICHE.**

On écrit de Vienne, le 16 octobre, au *Journal de Francfort*: « M. le comte de Nesselrode, chancelier d'état de l'empereur de Russie, a quitté notre ville la nuit passée pour se rendre en Italie. Cet homme d'état a eu la veille une longue conférence avec le prince de Metternich. »  
« L'empereur de Russie accompagnera son auguste épouse jusqu'à Palerme. Il séjournera, à ce que l'on dit, en Italie environ six semaines. On présume que ce voyage de l'empereur se rattache entre autres aux affaires ecclésiastiques, et que c'est la raison pour laquelle M. le comte de Nesselrode a pris la route de Vienne. »

**ANGLETERRE.**

Une mauvaise récolte paraît devoir conduire l'Angleterre au but où tendent les efforts de la formidable ligue contre les lois sur les céréales. La faim aura mis hors de cause les partisans de l'échelle mobile et ceux du droit fixe, car, une fois la taxe supprimée, il sera impossible de la rétablir. Voici comment s'exprime à ce sujet le *Times*, qui s'applique toutefois à faire croire aux fermiers que l'échelle mobile seule sera supprimée :

Le bruit s'est répandu qu'un ordre du conseil autoriserait l'importation du blé étranger sans payer de droit, et l'on pourrait se demander pourquoi ce bruit a été généralement et sans difficulté accueilli comme vrai. L'utilité qu'il y a à faire une chose et la probabilité qu'elle sera faite sont deux questions différentes. Nous ne pensons pas que les partisans les plus ardents de la loi des céréales voulaient la maintenir au risque de voir une nation mourir de faim. Mais ce n'est point la question. Il s'agit de savoir pourquoi le peuple s'imagina que sir Robert Peel se conduira ainsi. Il s'agirait d'abord pour sir Robert Peel de céder à l'empire des circonstances à l'égard de l'Irlande, et, en second lieu, de se débarrasser des importations de ses amis les propriétaires fonciers. L'impôt une fois aboli, quoique nominale et pour un temps, aura reçu le coup de grâce. Sir Robert Peel mettra à profit le malheur de l'Irlande pour tenter une expérience que sans cela il eût faite bien difficilement, à savoir d'établir un droit fixe en remplacement de l'échelle mobile.

Après que le blé aura été importé libre de droits pendant six mois ou plus, il faudra non seulement que la maladie des pommes de terre ait disparu, mais, de plus, que la prospérité soit complète, pour permettre le rétablissement du droit sur le blé avec plus de chances qu'un nouvel impôt sur le pain. Le temps pendant lequel ce droit sera resté suspendu ne sera point favorable à son rétablissement. D'un autre côté, les propriétaires

fonciers s'apercevront peut-être que leurs craintes étaient exagérées, et que l'on avait raison de leur dire que l'avantage du marché intérieur, et protégerait suffisamment, bien que cela leur ait paru douteux. Il vaudrait mieux dire la vérité aux fermiers. C'est pourquoi nous répéterons que l'échelle mobile est sur le point de tomber.

Le gérant responsable, B. MURAT.

**AVIS.** M. ANIEL, de retour de Paris, a l'honneur de faire savoir qu'à dater du 1<sup>er</sup> novembre, il ouvrira chez lui, et pour les messieurs seulement, son cours de danse, qui aura lieu tous les soirs de huit à dix heures. On y apprendra les quadrilles et valse à deux et à trois temps, la polka, les nouveaux quadrilles et valse de la mazurka réglés par Cellarius. M. Aniel continue de donner des leçons particulières, soit en ville, soit chez lui, rue de Sully, 1, aux Brotteaux.

**S. COQUAIS, rue Saint-Côme, à Lyon, S.**  
FABRICANT DE PLAQUÉ ET DE MAILLECHORT.

Grand assortiment de beau plaqué première qualité, tel que réchauds riches et simples, portebouteilles, porte carafes, flambeaux, sucriers, plats, bouts de table, burettes d'église, et tout le service de table et de limonadier. Maillehort fil et laminé de toute dimension.

**BONBONS EUPHONIQUES**, indispensables aux personnes qui se sentent les mucoosités qui assourdissent la voix, et lui donnent de l'ampleur et de la fraîcheur. — A Paris, chez Jozeau, pharmacien, rue Montmartre, 161; à Lyon, chez Laroque, pharmacien, rue Saint-Polycarpe.

**FOYER DU GRAND-THÉÂTRE.**

HEURE CHANGÉE.

Les séances du général **TOM POUË** au foyer du Grand-Théâtre ont lieu maintenant de midi et demi à deux heures. Les bureaux ouvrent une demi-heure à l'avance.

Prix des places : premières, 2 f.; secondes, 1 f. Les enfants au-dessous de dix ans ne paieront que demi-place.

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le vendredi trente-un octobre 1845, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en enclumes, soufflets de forge, fer en barres, deux caisses, tour, bascules, étaux, outils de serrurier, etc. (3644)

Etude de M<sup>e</sup> Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, 1.

**A VENDRE.**  
SUR LICITATION VOLONTAIRE,  
**PROPRIÉTÉ**  
Située à la Croix-Rousse,  
FAUBOURG DE LYON, GRANDE-RUE.

Cet immeuble, placé entre deux cours communes, est principalement desservi par l'allée de la maison n. 64, sur la Grande-Rue. Il consiste :  
1° En une petite maison ayant rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus;  
2° En un jardin clos, de la contenance superficielle de neuf ares environ et à l'est du bâtiment.

On arrive à ce jardin par un large passage établi sous la maison qui porte le numéro 11 sur la rue Pailleron.  
Le prix des loyers, distraction faite du jardin, peut s'élever à plus de 600 fr.

L'adjudication de cette propriété aura lieu aux enchères et à la bougie éteinte, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Rostain, notaire à Lyon, place des Terreaux, 1, le mercredi 5 novembre 1845, à l'heure de onze du matin.

S'adresser, pour avoir d'autres renseignements ou prendre connaissance du cahier des charges, en l'étude dudit notaire, et pour voir les objets à vendre, à M. J. Edouard, à la Croix-Rousse, rue Pailleron, 4. (9720)

Pour cause de départ.

**A VENTE L'AMICABLE**

**SUPERBE MOBILIER.**

Ce mobilier consiste principalement en : 1° lit de un mètre soixante-sept centimètres de large, à deux faces, à roulettes anglaises, avec sommier; 2° table de nuit, dessus de marbre blanc; 3° meuble à glace, à tiroirs dans l'intérieur; 4° toilette, commode; 5° bureau-ministre; 6° travailleuse à glace; 7° piano Pleyel, à six octaves et demie; 8° meuble de salon en damas vert, composé d'un divan à trois coussins, deux fauteuils, quatre chaises et deux tabourets, une garniture de croisée à lambrequins aussi en damas vert et sa galerie très riche, le tout en acajou moiré; 9° deux belles glaces, cadres Renaissance et d'une seule pièce, un beau poêle à four avec ses tuyaux; 10 un marche-pied en bois dur et ciré; 11° un pupitre de musicien, etc. Tous ces objets sont presque neufs et en très bon état. Plus 107 mètres de toile pour chemises.

S'adresser rue Buisson, 15, au 3<sup>me</sup>, de huit heures du matin à midi. (4101)

**ATELIERS DE LA RUE JARENTE, 16, A LYON.**

**PON**  
Grand assortiment de fourneaux de cuisine portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, escaliers en fonte et fer. Le tout garanti. (4090)

**MALADIES SECRÈTES.**

Traitement Végétal.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, des écoulements si anciens qu'ils soient, même réputés incurables. — Remède *gratuit* si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours, sans tisane ni régime. — Chez BERTRAND, pharmacien à Lyon, place Bellecour, 12. — Dépôts : à Toulon, chez M. Brun, pharmacien, en face du nouveau Palais, et à Toulouse, chez M. Timballe-Lagrange, pharmacien, rue de l'Oratoire. (8905)

**ITALIE, SICILE, MALTE.**

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

**FRANÇOIS-PREMIER**, de la force de 160 chevaux.  
**MARIE-CHRISTINE**, de la force de 180 chevaux.  
**MONGIBELLO**, de la force de 250 chevaux.  
**MERCULANUM**, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, le *Mongibello* les 19, et l'*Herculanum* les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C<sup>e</sup>, directeurs, à Marseille. (7277)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

**DÉPURATIF DU SANG.**

sirup végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES**

NOUVELLES OU ANCIENNES,

*Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou perles blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.*

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

**Prix : 5 fr. le flacon.**

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Faure, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8190)

**CAOUTCHOUC.**

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES

POUR VÊTEMENTS,

De M. FAITZ SOLLIER, rue des Célestins, 6.

Manteaux garantis mérinos tout laine, de 40 à 45 f., supérieurs à tout ce qui ne porte pas le nom de l'inventeur.

Manteaux à 25 f. en mérinos, laine et coton, comme l'article de Genève, ou 50 0/0 meilleur marché.

Grande manufacture de draps pour billards, imperméables et ordinaires.

Prix de ces draps : depuis 6 f. jusqu'à 20 f. le mètre; draps de billard tout posés, depuis 25 f. jusqu'à 40 f.

Ces tapis sont garantis supérieurs aux draps ordinaires.

M. F. Sollier reste responsable pendant un an de tous les faux frais que ces tapis nécessiteraient. M. F. Sollier ne fait qu'au comptant. (4104)

**GRAINS DE SANTÉ**

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8459)

**ABONNEMENT D'ÉCLAIRAGE A L'HUILE**

DES COURS ET ESCALIERS.

S'adresser rue Casati, n. 4, de midi à quatre heures. (6800)

**VIDANGE INODORE.**

La Compagnie Lyonnaise du Nettoyement, ci-devant place de la Platière, n° 2, actuellement quai Bon-Rencontre, 63, donne avis à MM. les propriétaires et régisseurs qu'elle abonne toujours les maisons pour le nettoyage à prime d'argent ou en échange contre les matières des fosses d'aisance, sauf une rétribution proportionnelle, et qu'elle est en mesure d'opérer le curage des fosses suivant les moyens indiqués dans la nouvelle ordonnance de la mairie de Lyon, et qui sera obligatoire à partir du 15 octobre prochain.

Elle prévient également MM. les propriétaires que son matériel lui permet de transporter les matières provenant des fosses dans leurs propriétés rurales. (3721)

**AVIS.**

Le seul dépôt du **COSMÉTIQUE METTEMBERG** à l'usage de la toilette hygiénique, est toujours à Lyon, chez Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Six gouttes dans un quart de verre d'eau suffisent journellement pour se laver après la barbe, pour désinfecter le rasoir, prévenir les boutons et les dartres à la figure, maintenir la liberté de la transpiration insensible, laquelle constitue l'éclaircissement du teint, la douceur l'unité, la fraîcheur et la vraie beauté de la peau, et pour son emploi partiel, comme le plus sage et le meilleur des COSMÉTIQUES.

Le prix du flacon de mille gouttes est de 4 fr. (9118)

**A VENDRE.** Un bon cheval de carrette, âgé de sept ans. S'adresser à M. J.-J. Roux, petite rue Mercière, n. 4. (6791)

**AVIS.** On demande à louer de suite, à long bail, avec faculté d'achat, de vastes bâtiments situés dans un lieu isolé, dans un rayon d'un myriamètre environ de Lyon, pour y établir une manufacture, avec un cours d'eau, s'il est possible. Ecrire à M. B. D., bureau restant, à la Guillotière (Rhône). (6804)

**AULION D'OR.** M. CATTIN a l'honneur de prévenir le public que son magasin, actuellement rue du Gare, 4, sera transféré, à dater du 1<sup>er</sup> décembre, à l'angle de la rue de l'Arbre-Sec et de la petite rue Pizay, 4, où il continuera à s'occuper de teinture et de dégraissage. (6784)

**SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS.**

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9171)

**SIROP PHLEENTERIQUE**

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (9826)

**SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES,**

TONIQUE ANTI-NERVEUX.

De J. P. LAROZE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépérissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastropéaiguë ou chronique. — Prix : 3 f. le flacon avec la notice sur son application.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 45; Michel, pharmacien, à Tarare, dans les autres pharmacies et les maisons de droguerie. (4882—7553)

**JEUNES CHIENS.**

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infaillible. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrailié. (8574)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Pontallier, 19.